

Le 04/04/2024

**Décision de la Présidente n° :  
16-2024**

**Objet :  
Approbation de l'avenant n°1  
du lot 2 du marché de la rue  
du 8 mai 1945**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE DE LA CCVG**

**La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du  
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Commande Publique ;
- Vu la délibération n°2020-31, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Considérant le lot 2 du marché relatif à l'aménagement de la rue du 8 mai 1945 à Millery notifié en date du 23/02/2023 à l'entreprise Nature ;
- Considérant le coût supplémentaire à prendre en compte suite à l'ajout de prix nouveaux et à des modifications en cours de chantier ;

### **DECIDE**

#### **Article 1 :**

- D'approuver l'avenant n° 1 par lequel des prix nouveaux sont ajoutés au marché et les prestations ajustées pour la bonne exécution des travaux.

#### **Article 2 : MONTANT**

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 82 721,60 €
- Montant TTC : 99 265,92 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 771,10 €
- Montant TTC : 925,32 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 0,93 %

**Communauté de Communes de  
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny  
262 rue Barthélémy Thimonnier  
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72  
contact@cc-valleedugaron.fr

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 83 492,70 €
- Montant TTC : 100 191,24 €

- D'autoriser la Présidente à signer cet avenant et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4 :** Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais,

La Présidente,

